



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinneear's Mills, tenue le 23 février 2026, à 19 h 00, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinneear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon
Siège #2 - Roger Gosselin
Siège #3 - Stéphane Guay
Siège #4 - Nathalie Sheinck
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Carl Dubois. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-02-029

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - POINTS DE DISCUSSION**
 - 3.1 - Demande de manifestation - Comité LHTHQ**
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - POINTS DE DISCUSSION

2026-02-030

- 3.1 - Demande de manifestation - Comité LHTHQ**

M. Stéphane Guay s'est retiré des délibérations de ce point à l'ordre du jour et n'a pas participé à la décision.

ATTENDU la demande reçue par le président du comité LHTHQ, le 19 février dernier;

ATTENDU QUE la sûreté du Québec a approuvé le plan détaillé de l'activité de manifestation;

ATTENDU QUE la demande respecte l'article 3.10 du règlement portant le numéro 2018-RM-SQ-5-6;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills autorise l'activité de manifestation pour le 24 février prochain.

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills précise qu'il demande au responsable de la sécurité lors de cette activité, de maintenir en tout temps, la paix et l'ordre.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2026-02-031

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Nathalie Sheinck

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que la présente séance soit levée, à 19 h 06.

ADOPTÉE

Alexandra Gosselin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

Carl Dubois
Maire

Je, Carl Dubois, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».